

Mille questions sur le baptême !

C'est le sacrement le plus demandé de tous : durant la Vigile de Pâques, chaque année en France, près de 5000 adultes le reçoivent. Mais que signifie vraiment le baptême ?

"Le baptême est le plus beau et le plus magnifique des dons de Dieu"... C'est ainsi que le Catéchisme de l'Eglise catholique définit le premier des sacrements, qui est aussi le seul commun à toutes les confessions chrétiennes. C'est dire son importance capitale.

Le baptême, c'est quoi ?

Dans les Eglises catholique et orthodoxe, c'est un sacrement par lequel le baptisé devient Enfant de Dieu et entre dans la communauté des chrétiens. Il se calque sur la vie de Jésus, qui s'est fait baptiser par Jean-Baptiste au début de sa vie publique. C'est aussi le plus ancien sacrement de l'Eglise : il a évolué au cours de l'Histoire. Au IIIe siècle, par exemple, la coutume voulait que le baptême soit administré sur le lit de mort, parce que l'on pensait qu'il fallait être pur de tout péché entre le baptême et la mort. C'est la raison pour laquelle l'empereur Constantin (272-337) s'est fait baptiser mourant, bien qu'il ait été chrétien depuis l'an 312.

Qui peut se faire baptiser ?

Aujourd'hui encore, le baptême des enfants est la règle générale. Mais de plus en plus, des enfants en âge d'aller au catéchisme, des jeunes et des adultes demandent le baptême.

A quoi nous engage le baptême ?

Lors du baptême d'un très jeune enfant ou bébé, ce sont les parents qui prennent l'engagement et ils s'engagent à l'initier au cours de son enfance à la foi chrétienne et aux sacrements de l'Eglise en famille et par le biais du catéchisme.

Pour ce qui est des adultes, le baptême arrive au bout d'un chemin d'appropriation de la foi, la catéchèse, durant laquelle le futur baptisé creusera son désir de Dieu et fera mieux connaissance avec la foi de l'Eglise.

Qui choisir comme parrain et marraine ?

Contrairement à une légende tenace, le rôle des parrains et marraines n'est pas de prendre soin de l'enfant en cas de décès des parents: le fait d'être inscrits en tant que tels dans le registre paroissial n'a aucune valeur devant un tribunal.

En revanche, ils auront pour tâche d'accompagner l'enfant dans la vie chrétienne. Pour être parrain ou marraine, il faut être baptisé et de préférence avoir reçu soi-même le sacrement de confirmation. Il n'est pas obligatoire d'avoir les deux : on peut tout à fait être baptisé avec seulement un parrain ou une marraine.

GUIDE PRATIQUE POUR LE BAPTEME SUR LA PAROISSE SAINT ALPIN-LE SURMELIN

Baptiser votre enfant c'est prendre un engagement important : c'est le présenter à l'Eglise Catholique pour qu'il devienne enfant de Dieu et membre de la famille chrétienne.

Pour en faire la demande, contacter Cécile BUFFRY au 03 26 59 14 05 ou au 06 63 32 96 88

Selon votre âge et votre situation, vous serez orienté vers un groupe de préparation, dont le nombre et le contenu varient selon l'âge du futur baptisé.

Voici quelques éléments pour bien préparer cet événement :

Quand baptiser ?

Dans notre paroisse, il y a deux possibilités : le baptême a lieu soit le samedi matin à 11h dans l'église de votre choix, soit le dimanche après la messe de 10H30 (vers 11H30-11H45) de préférence dans l'église dans laquelle a eu lieu la messe.

Le parrain et la marraine

L'usage est de choisir un parrain et une marraine qui soient des modèles de vie chrétienne pour l'enfant. Au minimum, ce sera un baptisé catholique, de plus de 14 ans.

On pourra se limiter à un seul parrain ou une seule marraine.

La préparation

Pour assurer une bonne préparation, il est important que les deux parents participent :

- à la soirée de préparation qui a lieu un vendredi soir de 20h30 à 22h30 (date communiquée lors de l'inscription)
- et**
- à la rencontre avec le prêtre avant le baptême, lorsque vous aurez préparé la célébration et choisi les lectures qui seront lues le jour du baptême.

Pour que vous soyez plus disponibles pendant la soirée de préparation, et dans la mesure du possible, merci de faire garder vos enfants.

Veillez aussi à prendre contact avec la personne qui est relais du village où sera célébré le baptême pour voir avec elle comment et quand préparer l'église.

Documents requis :

- Extrait de naissance de l'enfant ;
- Certificat de baptême du parrain et de la marraine (à demander à la paroisse où ils ont été baptisés) ;
- Fiche de demande de baptême – à compléter et signer par les deux parents (lors de l'inscription)
- Livret de famille catholique, si vous l'avez.

Ces documents sont à remettre à Cécile Buffry, responsable des registres
2 rue de la Tuilerie 51270 Montmort-Lucy
tél : 03 26 59 14 05 ou 06 63 32 96 88
e-mail : buffrycecile@gmail.com

Au niveau financier

Un sacrement n'a pas de prix, il n'y a donc pas de tarifs pour le baptême. Mais, l'Eglise ne vit que de la générosité des fidèles. C'est pourquoi, une quête sera faite au cours de la cérémonie et les parents sont invités à faire un don spécifique, de préférence avant le jour du baptême.

Le montant conseillé et recommandé par le diocèse se situe entre 50 et 150 euros, en fonction des possibilités de la famille. Il est à remettre, dans la mesure du possible, avec les documents ci-dessus. Si le règlement s'effectue par chèque, mettre « Paroisse Le Surmelin »

Dates des préparations au baptême : Les rencontres ont lieu de 20h30 à 22h30

Contactez Ghislain de La Selle au 03 26 52 82 64 (*de préférence le soir après 20h, n'hésitez pas à laisser un message*) ou 06 22 86 86 05

Aide à la préparation de la célébration si besoin (après la réunion de préparation) ou renseignements : contact Cécile Buffry.